

Pourquoi nous avons aboli le mariage

Une *eutopie* privée

François DE SINGLY

L’abolition du mariage, votée en 2048, a bouleversé l’organisation sexuée de la société et les conceptions de la filiation. Cette évolution historique fut portée par un groupe d’utopistes que peu de gens prenaient au sérieux dans les années 2010. Retour sur un mouvement qui a transformé nos existences.

L’abolition du mariage

En référence au bicentenaire de la deuxième loi sur l’abolition de l’esclavage, l’Assemblée Nationale vota le 27 avril 2048 une loi portant sur l’abolition du mariage. Il devint désormais interdit de vivre sous une telle institution. Ni le rétablissement du divorce par consentement mutuel dans la seconde moitié du XX^e siècle, ni l’indifférence à l’orientation sexuelle, décidée en 2020, n’avaient suffi à déstabiliser les fondements du mariage. La force obscure de cette institution avait résisté à ces changements, continuant à entraîner des effets contraires à l’égalité des conjoints.

Le rêve d’un mariage sans effets finit cependant par apparaître illusoire dans les années 2040 : cette vie à deux était dangereuse car elle établissait toujours, d’une manière ou d’une autre, une division du travail néfaste à l’égalité des conjoints, et donc le plus fréquemment à l’égalité entre les sexes. Ce que souhaitait, au milieu du XIX^e siècle, John Stuart Mill en se mariant avec Harriet Taylor, s’était avéré impossible à mettre en œuvre, au delà d’une minorité. Il avait rédigé un contrat pour un mariage idéal et paradoxal : « Étant sur le point, si j’ai le bonheur d’obtenir son consentement, de m’unir par le mariage avec la seule femme avec qui j’aie voulu me marier, et désapprouvant, elle et moi, entièrement et

profondément tout le caractère des relations conjugales... je déclare que c'est ma volonté, mon intention, et la condition de notre engagement qu'elle garde à tous égards la même liberté absolue d'agir et de disposer d'elle-même et de tout ce qui lui appartient ou peut lui appartenir un jour, comme s'il n'y avait pas eu de mariage ». Cette utopie d'un mariage sans effet sur les conjoints, John Stuart Mill l'élargit, grâce à ses discussions avec Harriet Taylor, au moment du vote du *Reform Act* en 1867, en proposant un amendement remplaçant « *man* » par « *person* ». Ces deux exemples avaient pour objectif de supprimer la suprématie masculine, masquée dans l'institution matrimoniale ou dans les deux sens du terme « homme ». Dans les deux cas, c'est l'abolition du sexe comme élément central de structuration du social qui était visée. Mill aurait pu aussi proposer la fin de l'inscription du sexe sur les papiers d'identité : au nom de quel principe, M ou F était-il plus significatif que n'importe quel autre trait de l'individu pour le définir ?

Revenons à l'abolition du mariage dans les années 2040. À force de compter et recompter, et d'obtenir toujours les mêmes résultats, et d'observer les mêmes effets sur les investissements professionnels, on s'était rendu compte que le modèle de la vie commune à deux était intrinsèquement dangereux. Il n'avait pas suffi de modifier les manuels scolaires en 2028, puis les catalogues de jeux pour Noël en 2034, pour observer que même si les petites filles ne recevaient plus de chariot de nettoyage, elles continuaient à faire plus le ménage quand elles devenaient grandes. Le compromis proposé par Stuart Mill au XIX^e siècle, un mariage « comme s'il n'y avait pas eu de mariage », ne tenait tout simplement plus au XXI^e siècle. La montée du concubinage depuis les années 1980 n'avait rien changé non plus : l'injustice ménagère perdurait sans grandes modifications. L'un-e des deux conjoints prenait progressivement la charge des affaires conjugales et familiales. Ne restait qu'alors à essayer de briser cette fatalité par la suppression du mariage, et l'abolition de la famille. Comme l'avait déjà remarqué en son temps Carole Pateman (une auteure de la fin du XX^e siècle), la logique du contrat – de mariage, de concubinage – ne garantissait en rien, bien au contraire, la fin de la suprématie masculine. La nature sociale ayant peur du vide, il était nécessaire de dessiner d'autres formes de vie privée après l'abolition du mariage. C'est ce qui s'est passé dans les décennies qui ont suivi 2048.

Faire, seul-e, le ménage

Tout s'est structuré autour d'un principe de base : le respect de l'individu. Là encore, on n'a pas craint de puiser dans les textes classiques, notamment dans *Une chambre à soi*,

publié en 1929, quelques années après la Première Guerre mondiale. Virginia Woolf réclamait que chaque femme puisse « avoir cinq cents livres de rente et une chambre dont la porte est pourvue d'une serrure ». Au sens strict, elle dessinait une *eutopie* : l'existence d'un espace privé dont dispose chaque femme, chaque homme, non seulement pour dormir, mais surtout pour pouvoir avoir des activités personnelles. L'insistance sur la clé indiquait le besoin de se retirer, se mettre à l'abri pour écrire ou pour toute autre activité, sans être soumis aux demandes des autres. Dans le projet de la seconde moitié du XXI^e siècle, cette pièce à soi est devenue un appartement permettant de vivre seul, tout en disposant de lieux de réception.

Contrairement à nos ancêtres, nous privilégions le ménage sur le couple afin de rendre possible les autres manières de faire du genre. Au delà même du problème de l'égalité, la figure du couple hétérosexuel, dominante jusque dans les années 2040, imposait aux femmes, et aux hommes, une construction du genre toujours relatif à l'autre genre. En effet, ce que produisait le couple hétérosexuel, c'était la quasi-obligation de se penser d'abord comme « complémentaire » du point de vue du genre : la dimension masculine ou féminine de l'identité primait. Il nous a paru nécessaire, dans la grande période d'émancipation qui suivit 2048, d'éviter les dangers du couple hétérosexuel qui ressemblaient, toutes choses égales par ailleurs, à ceux de la mixité à l'école. Dans une classe, la coexistence des garçons et des filles rendait secondaires d'autres dimensions qui devenaient plus importantes si le groupe était unisexe.

Il s'agissait donc d'ouvrir les possibles de l'identité personnelle en la rendant moins dépendante de la relation à l'autre genre. L'égalité ne constituait qu'un des horizons de l'émancipation : la liberté était aussi importante, et notamment la liberté de se définir soi-même. Le couple, légitime ou non, tendait à imposer une identité des conjoints dont la première dimension devait être le sexe. Lorsque l'héroïne de *Sur la route de Madison* se sentait reconnue par un autre individu que son mari, elle affirmait se sentir « femme » : comme si ce terme désignait la totalité de son être. C'est cette équivalence que l'utopie des militants de l'abolition du mariage prit pour cible. Même si les deux sexes étaient concernés, la prédominance du genre dans la définition sociale de soi affectait principalement les femmes. Le succès des journaux dit « féminins » (*Elle*, *Madame Figaro*, *Marie Claire* comptaient parmi les titres les plus célèbres dans le dernier tiers du XX^e siècle) – avec cette catégorisation même – en témoignait : comme si le « féminin » pouvait servir, devait servir de repère principal pour la construction de son monde personnel. Dans *L'Arrangement des sexes*,

Erving Goffman, l'un des grands sociologues du XX^e siècle, notait sous un mode plaisant comment la dualité des toilettes revalidait en permanence la bipartition des individus selon le sexe. Le maintien dans l'espace de tels marqueurs avait des effets comparables au mariage et au couple.

L'abolition des inégalités entre les genres ne passait pas seulement par des mesures prônant l'égalité ; elle requérait aussi, nécessairement – c'était le sens de cette utopie –, des dispositions portant sur le desserrement de l'imposition de la catégorie « sexe ». Car tant que la dimension « genre » restait centrale dans l'identité sociale, les individus éprouaient le besoin de s'affirmer d'abord sous cette dimension pour pouvoir exister. Or l'incarnation de la dimension sexuée, et notamment de la dimension « féminine », tendait à se faire dans le couple et la famille, du fait de la séparation historique de la sphère publique et de la sphère privée. Le cercle du couple se refermait sur la femme, sommée de faire la preuve de sa féminité ici encore plus qu'ailleurs. Depuis la deuxième partie du XX^e siècle, il était interdit de faire figurer le genre dans les petites annonces sur le marché du travail, mais personne n'envisageait alors d'étendre au marché matrimonial une telle extension, soulignant bien que c'était dans la sphère privée que se jouait le genre, autorisé socialement. L'ouverture en 2020 du mariage (avant son abolition !) aux individus quelle que soit leur orientation sexuelle avait démontré – en plus de l'égalité de traitement entre les hétéros et les homos – que le genre n'était pas une condition d'entrée dans cette institution. Cela avait été un premier élément de desserrement de la prégnance de la catégorisation « sexe », insuffisant cependant, car ne remettant pas profondément en question le sens historique de la forme « couple ». C'est pourquoi le ménage d'une personne (adulte) est depuis devenu la forme socialement normale de la vie privée, qui n'est plus remise en cause au début du XXII^e siècle.

Une vie ensemble

Seul, mais ensemble. Le deuxième élément constitutif de cette *eutopie* était un habitat combinant lieux personnels et lieux collectifs. Ses concepteurs s'inspirèrent de ce que des femmes âgées avaient installé à la fin du XX^e siècle (et qui s'étaient développés ensuite, avec le net allongement de la vie) : celles-ci, refusant à la fois la solitude et la maison de retraite, avaient inventé une forme conciliant un « chez soi » et un « chez nous ». Il ne s'agissait pas de revenir à des modèles de vie où prédominait le « collectif » ; on avait vu en effet, dans les années post-1968, l'absurdité du passage du « couple dit bourgeois » à la communauté, ce qui, d'un point de vue architectural, conduisait à l'abattement de toutes les cloisons. Le couple

n'avait pas à être remplacé par la communauté, cette dernière pouvant fonctionner très vite selon une division du travail comparable. L'idéal résidait dans une alternance équilibrée entre un entre-soi, au sens strict, et un entre-proches, de dimension variable. Il fallait donc que les « ménages » d'une personne adulte soient regroupés dans des habitats collectifs, si possibles autogérés, comme dans l'immeuble des Babayagas à Montreuil-sous-Bois.

C'est pour cette raison que le nom de cette *eutopie* ne devait pas être celui de communauté, l'individualisation restant une valeur de référence. Une des femmes allemandes vivant dans ce type d'habitat collectif autogéré soulignait que ce respect de chacun-e était nécessaire, même si cela n'avait rien d'évident : « Ce qui est difficile c'est que nous avons toutes des parcours différents... et nous pensons toutes, à l'âge que l'on a, que l'on a trouvé le bon chemin. Et là, ce sont onze chemins différents ». Émis sur un mode légèrement plaintif, ce constat était au contraire positif car le collectif avait, par construction, tendance à vouloir effacer les différences et à imposer des rapports de force formatant l'uniformité. On peut rapprocher cette individualisation des logements, associée à un éventuel habitat collectif, à l'invention, dans les années 2000-2010, par certains couples d'une vie non-cohabitante dans deux logements, si possible proches. Cela permettait d'éviter ce que Helga Grüger et René Levy désignaient à l'époque sous le terme de « statut maître » : l'existence pour chaque genre d'une sphère prioritaire, la familiale pour la femme et la professionnelle pour l'homme, à la source des inégalités pour les femmes dans les deux sphères. L'intérêt d'une telle séparation des sexes dans l'espace privé était, selon Gilda Charrier et Marie-Laure Déroff, de rendre obligatoire la négociation afin de briser les évidences du « c'est comme ça », et notamment celles de la division du travail entre les sexes.

Depuis les années 2050, nous sommes donc habitués à ce que les adultes aient chacun un ménage, disposant d'un logement individuel. À partir de cette base, ils peuvent former, comme ils le veulent, plusieurs types de communauté à géométrie et à contenu variables. Aucune appropriation commune des corps, aucune mise en commun des ressources ne sont requises, comme l'énonçait souvent l'imaginaire de la communauté aux XIX^e et XX^e siècles. Chacun chez soi, mais dans le cadre d'un « chez nous » dont les frontières relèvent d'une décision commune : tel est le sens de notre « postmodernité réflexive ».

Un nouveau régime de filiation

Tout serait (peut-être) très bien dans cette invention d'un espace fermé, avec la clé, et ouvert grâce à la présence d'autres logements de proches, de voisins solidaires, si on n'oubliait pas la question de l'enfant. Lorsque Friedrich Engels rêvait dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* de l'avènement du « vrai » couple après l'abolition de la propriété privée, lorsque plus tard Anthony Giddens présentait « la relation pure » comme horizon de la sphère privée, ils parlaient peu ou pas de l'enfant dans la famille. C'est sans doute aussi pour cela que les habitats autogérés, comme celui des babayagas, avaient concerné d'abord des femmes âgées (et ensuite des étudiants), aucun enfant ne venant troubler les relations entre adultes. En effet, que faire des enfants ? Pouvait-on suivre Platon et son orphelinat pour tous les enfants ? Cette idée permettait de régler trois problèmes : celui des inégalités sociales du processus de reproduction, celui des inégalités de prise en charge selon les genres, celui de la désaffiliation nécessaire pour devenir soi-même. Mais dès les années 1940-1950, les travaux sur l'hospitalisme de René Spitz avaient signalé les bienfaits d'une relation personnalisée sur l'enfant au moins au début de l'enfance. L'excès de collectivisme nuit au développement personnel, aussi bien de l'enfant que de l'adulte.

C'est pourquoi après 2048, pour compléter l'abolition du mariage, a été proposé un nouveau régime de filiation. À côté de la méthode autrefois considérée comme traditionnelle – avec l'union sexuelle d'un homme et d'une femme – qui n'est plus la référence depuis déjà de longues années, il existe bien d'autres moyens de faire un enfant. Le modèle qui s'est imposé n'est pas celui de l'orphelinat généralisé, mais une sorte d'« adoption » généralisée. Un individu (de n'importe quel sexe) peut décider d'avoir un enfant en recourant à telle ou telle technique particulière, à la condition de signer un contrat de responsabilité parentale. Ce parent peut décider de faire accompagner l'enfant par un-e ou plusieurs marraine-s ou parrain-s. Dans les années 2060-2070, on a relu avec ironie les débats d'un autre temps sur le nombre de parents nécessaires, sur l'incontournable différence de sexe des parents, et on a mesuré combien l'ordre sexué de la société avait été troublé. Désormais, chaque enfant a un adulte de référence, un parent. Il vit avec ce parent dans son logement, dans une chambre personnelle. Et il rencontre, grâce à l'habitat collectif, d'autres adultes.

La justification des parents de sexe différent reposait, durant le second millénaire, sur une conception du primat de la dimension sexuelle dans l'identité. Si un garçon devait avoir pour se construire en tant que garçon une mère et un père (*idem* pour la fille), c'était parce qu'à l'âge adulte ce garçon ou cette fille devait se définir d'abord comme homme ou comme

femme. Toute la force de l'utopie dont nous avons hérité a consisté à faire que le genre ne devienne qu'une dimension parmi d'autres et n'occupe pas nécessairement une place centrale.

Malgré ses limites, cette *eutopie* nous a surtout permis de nous interroger sur l'au-delà, mais aussi l'en-deçà, de la question de l'égalité entre les genres. Celle-ci était impossible à atteindre tant que le primat de cette catégorisation pour classer les humains n'était pas remis en cause, tant que le sexe servait de repère décisif pour définir l'individu. L'avenir de la vie privée reposait sur ce que John Stuart Mill et Harriet Taylor avaient pensé : tant que le terme « personne » ou « individu » n'aurait pas remplacé les mots « homme » et « femme », non seulement dans les textes juridiques mais aussi dans les manières de faire ménage, alors peu de choses pouvaient troubler l'ordre du genre. Le jeu avec l'identité sexuée et genrée, tel que l'imaginait la pensée *queer* à la fin du XX^e siècle, resta longtemps limité à un terrain trop sexuel, comme s'il suffisait de desserrer les impositions du genre social pour régler le problème. L'utopie dont nous venons de retracer les grandes étapes fut beaucoup plus ambitieuse, car elle mit fin au genre comme mode dominant de classification et d'identification.

Références bibliographiques

- Gilda Charrier, Marie-Laure Déroff, « A vendredi donc ! Une vie privée non-cohabitante pour réinvestir la vie publique », in Barbara Lucas, Thanh-Huyen Ballmer Cao (dir.), *Les Nouvelles Frontières du genre*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 145-156.
- Friedrich Engels, *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions sociales, 1954 [1^{ère} éd. 1884].
- Anthony Giddens, *La Transformation de l'intimité*, Rodez, Le Rouergue/Chambon, 2004 [1^{ère} éd. 1992].
- Erving Goffman, *L'Arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002 [1^{ère} éd. 1977].
- Helga Krüger, René Lévy, « Linking life courses, work and the family : theorizing a not so visible nexus between women and men », *Canadian Journal of Sociology*, 26, 2, 2001, p. 145-166.
- Anne Labit, Karine Chaland, « L'habitat "solidaire" entre personnes âgées : une pratique émergente, un concept à construire », Université de Toulouse 2, LISST, Vivre le vieillir, 11-13 mars 2009.
- Carole Pateman, *Le Contrat sexuel*, La Découverte, Paris, 2010 [1^{ère} éd. 1988].

- René Spitz, « Hospitalism. An Inquiry Into the Genesis of Psychiatric Conditions in Early Childhood », *Psychoanalytic Study of the Child*, 1, 1945, p. 53-74.
- John Stuart Mill, *L'Asservissement des femmes*, Paris, Payot, préface de Marie-France Cachin, 1975.
- Véronique Munoz-Dardé, « Doit-on abolir la famille ? », *Comprendre*, n° 2, 2001.
- Kaj Noshis, *Monte Verita. Ascona et le génie des lieux*, Lausanne, Presses polytechniques romandes, 2011.
- François de Singly, « La place variable du genre dans l'identité personnelle », in Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p. 48-51.
- François de Singly *et al.*, *L'Injustice ménagère*, Paris, Pluriel, 2008.
- Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, Paris, Denoël-Gonthier, 1977 [1^{ère} éd. 1929].

Publié dans laviedesidees.fr, le 4 novembre 2011

© laviedesidees.fr